

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE  
DE  
MORETTE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le quatre septembre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

**Présents : Mmes et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Gérard BOURGEAT (pour la délibération 2015-40), Lionel CARLIN (pour les délibérations 2015-39 et 40), Franck DORIOL, Jean-Pierre DEZANET, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT.**

**Absent : M. Florent ZANELLO, Gérard BOURGEAT (pour les délibérations 2015-37 à 39), Lionel CARLIN (pour les délibérations 2015-37 et 38)**

**Pouvoirs : -**

M Stéphane Lachaud a été nommé secrétaire.

### **DELIBERATION 2015-37 : Convention tripartite de prélèvement E.D.F.**

- Madame la Maire fait lecture au Conseil Municipal de la convention tripartite entre la Commune de Morette, E.D.F. et le comptable de la Trésorerie de Tullins, concernant les modalités de règlement des dépenses d'énergies ou de service à E.D.F.

- Elle dit qu'il y a lieu aujourd'hui de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention mentionnée ci-dessus et lui demande de bien vouloir la joindre à la délibération.

### **DELIBERATION 2015-38 : Convention de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social**

- Madame la Maire fait lecture au Conseil Municipal de la convention entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;

- Elle propose au Conseil Municipal que la Commune de Morette soit guichet enregistreur et de nommer comme mandataire l'OPAC38 pour enregistrer les demandes de logement social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Madame la Maire pour que la Commune de Morette soit guichet enregistreur et de nommer comme mandataire l'OPAC 38 pour enregistrer les demandes de

logement social ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention mentionnée ci-dessus et lui demande de bien vouloir la joindre à la délibération.

### **DELIBERATION 2015-39 : Décision Modificative N° 3 Remboursement d'emprunt**

Monsieur le 1er Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification du budget primitif 2015, afin d'intégrer l'emprunt à court terme contracté auprès du Crédit Agricole Centre Est pour couvrir les opérations d'acquisition de la parcelle C-253 par la commune, et de sa vente à EPFL qui en assurera le portage pour une durée maximale de 15 ans. Cette décision modificative du budget porte sur les éléments suivants :

#### Section Investissement

- Recettes : Chapitre 16, article 1641, emprunt en euros : + 50.000 €
- Dépenses : Chapitre 16, article 1641, remboursement d'emprunt en euros : + 50.000 €

Cette décision modificative n'affecte pas l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la Décision Modificative N°3.

### **DELIBERATION 2015-40 : Validation du dossier Ad'AP**

- Madame la Maire rappelle que le propriétaire, ou l'exploitant qui n'aurait pas mis ses établissements recevant du public, quelles que soient leurs catégories, en conformité aux règles de l'accessibilité au 1er janvier 2015, reste soumis à la loi n° 2005-102 au 11 février 2005, et que pour retrouver une protection juridique, il doit donc constituer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dossier devra être adressé en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

- Madame la Maire fait lecture au Conseil Municipal des rapports de diagnostic réalisés par Q.C.S. Services domicilié 150, allée du Sautaret à 38113 VEUREY VOROIZE :

Montant des estimations des travaux pour chaque ERP (Établissement Recevant du Public) :

ECOLE	19 855 € H.T.
MAIRIE	3 720 € H.T.
SALLE COMMUNALE	2 000 € H.T.
WC PUBLICS	220 € H.T.
BOULODROME	16 060 € H.T.
EGLISE	2 750 € H.T.
CIMETIERE	14 220 € H.T.

- Elle propose au Conseil Municipal la programmation des travaux d'accessibilité suivante :

\* 2016 : École, pour un coût estimé de 19 855 € H.T. ;

\* 2017 : Mairie, Salle communale, WC publics, une partie du boulodrome, pour un coût estimé de 18 400 € H.T. ;

\* 2018 : deuxième partie du boulodrome, église et cimetière, pour un coût estimé de 20 570 €.

- Elle demande au Conseil Municipal de valider l'Agenda d'Accessibilité Programmé cité ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et une abstention :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée proposé par Madame la Maire ;

- de demander à Madame la Maire de bien vouloir adresser le dossier Ad'AP à Monsieur le Préfet pour validation.

## **Questions diverses :**

- Mme Hélène Reynaud, 2<sup>ème</sup> adjointe, nous informe de sa démission de sa fonction d'adjointe pour raisons personnelles.
- Le tracteur mutualisé avec la commune de Cras est tombé en panne. Le montant de la réparation étant élevé, le Conseil Municipal réfléchit aux solutions de remplacement.
- M. Doriol, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présente la possibilité d'acquérir une tondeuse/débroussailleuse pour l'entretien de la commune.
- Les enseignantes de l'école ont demandé à utiliser la pièce dite « bibliothèque » comme salle des maîtres et bureau de direction. Le Conseil Municipal donne son accord.
- M. Doriol, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présente un point sur les travaux en cours (enfouissement des lignes électriques et téléphoniques) route de Chatain. Après la phase génie civil réalisée durant l'été, les lignes Basse Tension ont été raccordées en sous-terrain, la Haute-Tension le sera début novembre. Les lignes téléphoniques seront basculées en sous-terrain en octobre. Les travaux concernant l'aménagement de sécurité auront lieu au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 2015.
- Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de la FNACA de financement d'un nouveau drapeau mutualisé entre les communes de Cras, Morette et Vatilieu qui sera utilisé lors des commémorations.
- Mme la Maire présente un point sur les dernières demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H06.

**Le secrétaire :**  
**Stéphane LACHAUD**

**La Maire :**  
**Aude PICARD WOLFF**